

leurs domestiques la place de leurs parents ; elles doivent donc veiller sur leur conduite pour qu'ils ne forment point de liaisons coupables ; qu'ils ne sortent pas à des heures indues, et ne se permettent aucun discours contraire à la modestie chrétienne. Elles ne doivent point leur épargner les avis et les conseils, lorsque le besoin le demande, mais il faut que ces avis et ces conseils soient inspirés par la prudence et la sagesse qui est selon Dieu.

3^e Les maîtresses doivent procurer à leurs domestiques le temps nécessaire pour qu'ils puissent remplir leurs devoirs religieux, et leur en faciliter toujours les moyens ; elles doivent de plus veiller à ce qu'ils vivent en chrétiens ; car elles doivent prendre avant tout les intérêts de Dieu ; ce sera d'ailleurs le moyen pour que leurs domestiques ne négligent point les leurs.

PRIERE.

O mon Dieu, vous qui nous demanderez compte un jour de tous ceux qui auront été à notre charge, ne permettez pas que je néglige mes devoirs envers mes domestiques. Accordez-moi, je vous en supplie, par l'intercession de Sainte Anne, de veiller sur eux avec prudence, de supporter leurs défauts avec patience, et de les porter à la vertu, afin qu'ils vous servent et vous aiment comme vous méritez d'être servi et aimé. Ainsi soit-il.

Prières pour la Neuvaine. Voir page 29.

HUITIEME JOUR.

Rapports de Sainte Anne avec le prochain.

Dieu ayant appelé Sainte Anne dans un état qui l'obligeait à vivre dans le monde, elle s'était

fait
voir
déra
avai
qui
le c
tes
un d
Sain
plir
cup
son
jam
sen
Qua
des
util
sait
l'ef
son
por
Pro
la
elle
et

de
tre
ce
me
no
ril